

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1209

19 mai 2008

### SOMMAIRE

AD GSM Center S.A. ....	57988	Lux-Minerals S.A. ....	58018
Aliance Holding ....	57990	Manacor (Luxembourg) S.A. ....	57986
Aliance Holding ....	57991	Mutua (Luxembourg) S.A. ....	57986
Anaid ....	57990	Netdesign S.A. ....	58010
Anerma Holding S.A. ....	58032	New Zucchero S.A. ....	57988
Assenagon S.A. ....	58022	O2C Group S.A. ....	58009
Celsius European Holdings S.à r.l. ....	57989	Oscars S.A. ....	58017
EB8 Mixer S.à r.l. ....	58009	Pagilux S.A. ....	58011
Eurolizenz SA ....	58012	Peinture Lacour S.à r.l. ....	58009
EURX AAB Investment S.à r.l. ....	58014	Private Jets Luxembourg S.A. ....	58004
EURX EBC Investment S.à r.l. ....	58011	Retondo S.A. ....	58011
Exa Finance Holding S.A. ....	57989	Riviera Invest und Services S.A. ....	58012
Falck Energy S.A. ....	58007	Salon de Coiffure Steff S.à r.l. ....	57987
F.A.M. Fund ....	58013	Sat-Way ....	58018
F.A.M. Personal Fund ....	58004	Société Financière Bellerive S.A. ....	58012
Fides (Luxembourg) S.A. ....	57987	Sofiag S.A. ....	58003
Fine Soft Sàrl ....	58010	Spacecode (Luxembourg) S.A. ....	58010
Fintex S.A. ....	58010	Spinnaker Venture S.A. ....	57992
First Call and Company S.à r.l. ....	58013	Spring Financial Investment S.A. ....	58003
First Call and Company S.à r.l. ....	58018	Star Group Holding S.A. ....	57991
Florens S.A. ....	58032	Sub Albion S.à r.l. ....	58008
Fortis Bank Reinsurance S.A. en abrégé FB Re S.A. ....	58031	Sub Albion S.à r.l. ....	58008
Fortis Lux Prime Pension A Sepcav ....	58018	Tidual International S.A. ....	58019
Généralpart ....	58013	Totham S.A. ....	57991
HH Luxembourg 2 S.à r.l. ....	58008	Tourist Investments S.A. ....	57991
Hispacan S.A. ....	58012	Vendax S. à r.l. ....	57988
Impax Participations 1 S.à r.l. ....	58014	Vina Les Thermes S.à r.l. ....	58003
Informatique et Gestion S.à r.l. ....	57989	VOSNES INVESTMENT, société de ges- tion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" ....	57986
International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A. ....	57987	Webstar Financial S.A. ....	58007
J & S Group S.A. ....	58006	Winchester JV S.à r.l. ....	58007
LBREP III Bogtodorska S.à r.l. ....	58022	W & W Asset Management AG, Luxem- bourg ....	58013
Leeward Investment Company 2 ....	58022		
Loizelle SA ....	58030		

**Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 avril 2008 de la société Manacor (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Nomination du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008:

M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.  
Marco Weijermans / Maria Tkachenko  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008055208/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 avril 2008 de la société Mutua (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Nomination du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008:

M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.  
Marco Weijermans / Maria Tkachenko  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008055209/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**VOSNES INVESTMENT, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.515.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008055257/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06465. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 avril 2008 de la société Fides (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Nomination du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008:

M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

- La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Marco Weijermans / Maria Tkachenko

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008055210/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.448.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 avril 2008 de la société International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Nomination du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008:

M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société confirment également que:

La Société peut être représentée par la signature conjointe d'un Administrateur avec un Fondé de Pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

Marco Weijermans / Maria Tkachenko

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008055211/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Salon de Coiffure Steff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 68.701.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055314/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05264. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Vendax S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 104.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2008055213/206/13.

(080060896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**New Zucchero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 31, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 123.238.

*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 07-03-2008*

- 1) L'assemblée accepte la démission de M. M. LOCONTE Domenico de son poste d'administrateur-délégué.
  - 2) L'assemblée décide de nommer M. GAETANO Orlando, né le 16 novembre 1979 à Turi-Bari (I), domicilié à rue Bellevue, 53, B-6780 Messancy comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
- Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

LOCONTE Domenico / GAETANO Orlando.

Référence de publication: 2008055215/8658/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08263. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**AD GSM Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.660.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 septembre 2007*

- 1) L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs:
  - Mr LAMBERT Marc, né le 03/09/1966 à Bastogne, demeurant à 37, rue de Neufchâteau, B-6800 Libramont-Chevigny,
  - Mr MASSOT Thierry, né le 29/07/1962 à Saint Symphorien d'Ozon, demeurant à 456, route de Lyon, F-1360 BALANet
  - Mr BELET Andre, né le 30/06/1934 à Anderlecht, demeurant à 549, rue du Grand Bigard, B-1082 Bruxelles, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
- 2) L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué
  - Mr LAMBERT Marc, né le 03/09/1966 à Bastogne, demeurant à 37, rue de Neufchâteau, B-6800 Libramont-Chevigny, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
- 3) L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes GEFCO S.A. Gestion Financière et Consulting avec siège social a L-5836 Alzingen 6, rue Nicolas Wester, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*

Référence de publication: 2008055440/725/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07971. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**INFOGES, Informatique et Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.512.

---

*Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2007*

Entre les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- Madame Agnès FORTEMPS-JACQUEMART démissionne de son poste de gérante administrative avec effet au 30 septembre 2007.

- Monsieur Joseph FORTEMPS, cumule les fonctions de gérant technique et gérant administratif à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

- La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Joseph FORTEMPS / Agnès FORTEMPS-JACQUEMART / Jean-Yves THIRY  
Gérant / Associée / Associé

Référence de publication: 2008055218/6825/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080060946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.**Exa Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.760.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055243/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07999. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080061217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.**Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 223.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

---

*Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un contrat de cession  
intervenue en date du 31 décembre 2007*

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 31 décembre 2007, Taggia LIX - Consultadoria e Participações, Unipessoal LDA, une société à responsabilité limitée, régie par le droit portugais, ayant son siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga, 73-1.º - Sala 105, 9000-533 Funchal, Madeira, Portugal, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Madeira sous le numéro 511 251 378 a transféré 1,115 parts sociales de catégorie B, représentant toutes les parts sociales de catégorie B de la Société, à la société Seixaleiro - Consultadoria e Participações, Unipessoal LDA, une société à responsabilité limitée, régie par le droit portugais, ayant son siège social à Edifício Marina Club, Avenida Arriaga, 73-1.º - Sala 105, 9000-533 Funchal, Madeira, Portugal, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Madeira sous le numéro 511 225 814.

Fait à Luxembourg, le 08 avril 2008.

Patricia Schon / Michael Chidiac

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008055323/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080060892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Aliance Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 98.050.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
PKF Weber & Bontemps  
*Experts comptable et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprises*  
Signatures

Référence de publication: 2008055244/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08010. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Anaid, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.  
R.C.S. Luxembourg B 112.181.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guy BERNARD, diplômé HEC (Paris), demeurant au 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée unipersonnelle "ANAID", ayant son social à L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112 181, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors notaire de de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 2 mars 2006.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Que le comparant, Monsieur Guy BERNARD, prénommé, est propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "ANAID" et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique Monsieur Guy BERNARD, prénommé, pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Bernard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 avril 2008, LAC/2008/14681. — Reçu douze euros Eur 12.-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008055924/5770/38.

(080061851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Aliance Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 98.050.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
PKF Weber & Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprises*  
Signatures

Référence de publication: 2008055245/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08009. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Tourist Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 40.784.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008055259/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06460. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Totham S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 37.022.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008055263/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06457. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Star Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 63.756.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008055266/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06455. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Spinnaker Venture S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 138.008.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifteenth day of April,  
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Banca Profilo S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Corso Italia 73, Milano, Italy  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 07 April 2008,
- 2) Strategy Invest S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 89, Via Milano, Brescia, Italy  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 04 April 2008,
- 3) Gennaker S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, Luxembourg-City, Luxembourg  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 08 April 2008,
- 4) Flandria Participations Financières S.A., a public limited company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at avenue Louise, 149, Brussels, Belgium  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 02 April 2008,
- 5) Indigo Investment Views B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 3105, Atrium 7th Floor 1077 ZX Amsterdam.  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 01 April 2008,
- 6) Teate Finance S.A., a company incorporated under laws of Luxembourg with registered office in Luxembourg - City, Luxembourg,  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 08 April 2008,
- 7) GAP S.r.l., a company incorporated under laws of Italy with registered office in Milano, Italy,  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 April 2008,
- 8) Poker S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office in Luxembourg - City, Luxembourg,  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 08 April 2008,
- 9) Kalymnia S.A., a company incorporated under laws of Luxembourg with registered office in Luxembourg - City, Luxembourg,  
represented by Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 08 April 2008,

The proxies given, signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they form between themselves:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a "société anonyme" under the name of "Spinnaker Venture S.A." (hereinafter the "Corporation").

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period of time. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in article twenty-one hereafter.

**Art. 3.** The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of Spinnaker II Investment Fund SIF, a mutual investment fund ("Fonds Commun de Placement") organized under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "SIF") and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided copropriorship interests in the SIF.

The Corporation shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SIF. It may, on behalf of the SIF, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the SIF and holders of units of the SIF, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the SIF. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete ceasing of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) consisting of one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1.000.-) per share.

The Corporation may have one or several shareholders.

The Corporation will issue registered certificates representing the shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

A transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

A shareholder shall be entitled to transfer all or any part of its shares (the "Selling Shareholder") to third parties, provided that he first by a written notice offers the shares to the other shareholders (the "Acquiring Shareholders") in the proportion of the shares held by each of them compared to the total number of shares outstanding (less the shares offered for transfer) at a price per share equal to the price offered by the potential buyer indicated by the Selling Shareholder, divided by the total number of shares then outstanding (including the shares offered for transfer, "Offered Shares"), and such offer is not accepted by the Acquiring Shareholders within 60 (sixty) consecutive calendar days from the written notice of the Selling Shareholder (the "Pre-emption Period").

Should one or more of the Acquiring Shareholders not intend to exercise their pre-emption rights, the other Acquiring Shareholders would proportionally increase their pre-emption rights in connection thereto.

If all or part of the Offered Shares are not purchased by the Acquiring Shareholders, the Selling Shareholder may transfer its shares (or a part of it) to the potential buyer indicated by it, with the previous written approval of the board of directors (the "Approval Right") within 15 (fifteen) business days from the expiry of the Pre-emption Period (the "Approval Period"). In case of refusal by the board of directors, the latter shall have to indicate to the Selling Shareholder within the Approval Period another buyer of the shares (of the Selling Shareholder), which shall have to guarantee the same price offered by the potential buyer previously indicated by the Selling Shareholder.

In derogation of the precedent provisions each Selling Shareholder shall be permitted to transfer of all or part of its shares to companies/entities belonging to the same group of the Selling Shareholder.

**Art. 6.** The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in article twenty-one hereafter.

**Art. 7.** Any regularly convened meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of June at 12 a.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the following bank business day.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing its identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Shareholders may vote through the use of voting forms to be sent to the Corporation prior to the meeting.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of the expressed votes which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the independent auditor, pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders and published in conformity with the law. General meetings may also be called upon the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Corporation's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Corporation's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If no publications have been made, notices to shareholders may only be sent by registered mail.

If however all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least five members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors are elected by the general meeting of shareholders which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. The directors are elected for a term not exceeding two years (renewable) and shall remain in office until their successors have been elected. The directors in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

The directors are elected at the majority of the votes of the shareholders present or represented.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by any one director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may by a simple majority appoint another director, and in respect of shareholders' meetings, any other person, as chairman pro tempore of these meetings.

The board of directors may, from time to time, appoint managing directors or officers of the Corporation, including a general manager and any assistant general managers and other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not to be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least five calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent, in writing or by fax, e-mail or any other similar means of communication, of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or e-mail another director as his proxy. One director may replace several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication, whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors is present or represented, it being understood that members of the board of directors may attend meetings by the way of a conference telephone call.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The foregoing quorum and majority requirements are valid unless otherwise provided by internal regulations adopted by the board of directors from time to time.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13 .** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors, or by written consent in accordance with article twelve hereof. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of directors. The daily management of the Corporation as well as its representation for such management may, in conformity with Article 60bis-8 of the Law of 10 August 1915, as amended, on companies, be entrusted to one or several directors, officers, and managers, shareholders or not, acting individually or jointly and who shall be designated and revoked by the board of directors which shall determine their powers. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation from the general meeting of shareholders. The Corporation may also delegate any special duties by an authentic proxy or by a proxy under private seal. In case of such delegation, the board of directors shall have the obligation to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in such contract or transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction; and such transaction and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The terms "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the custodian of the SIF or any subsidiary thereof, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17.** The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by one or more independent auditors who need not be shareholders.

The independent auditor(s) shall be elected by the shareholders at the general meeting of shareholders which shall determine their number, their remuneration and their term of office which may not exceed six years.

The independent auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first January and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

**Art. 19.** From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividend declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be paid in compliance with the provisions set forth by law.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 20 December 2002 governing undertakings for collective investment, as amended.

#### *Transitory Dispositions*

- 1) The first accounting year will begin on the date of formation of the Corporation and will end on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

	Shares
1) Banca Profilo S.p.A., prequalified . . . . .	12,375
2) Strategy Invest S.r.l., prequalified . . . . .	12,625
3) Gennaker S.A., prequalified . . . . .	25
4) Flandria Participations Financières S.A., prequalified . . . . .	25
5) Indigo Investment Views B.V., prequalified . . . . .	25
6) Teate Finance S.A., prequalified . . . . .	6,25
7) GAP S.r.l., prequalified . . . . .	6,25
8) Poker S.A., prequalified . . . . .	6,25
9) Kalymnia S.A., prequalified . . . . .	6,25
Total . . . . .	125

The shares have all been fully paid-up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3.000.-.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of 10 August 1915 on companies, as amended, have been observed.

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting elected as directors for a period of two years:

##### *Chairman:*

Renzo Cenciarini  
Chairman, Cenciarini & Co., Muzzano, Switzerland  
Born in Muzzano (Switzerland) on July 28, 1948  
Via al Ronco 11, CH, 6933 Muzzano

##### *Members:*

Arnaldo Grimaldi  
Vice Chairman

Born in Napoli (Italy), on 15 February 1962  
Via Arena 22, Milano, Italy

Giuliano Mari  
Director

Born in Terracina (Italy) on 21 June 1945  
Via Ernesto Basile 43H, Roma, Italy

Anouche J. Karaman  
Director

Born in Geneva (Switzerland) on 24 July 1961  
24, rue Hélène Boucher, F-74100 Ville-la-Grand

Sandrine Jordan  
Director

Born in Lausanne (Switzerland) on 13 November 1969  
Grands-Champs 18, CH-1275 Chésereux

*Second resolution*

The meeting elected as independent auditor:

Ernst & Young, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg B 47.771)

*Third resolution*

The term of office of the directors and of the independent auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended on 2009.

*Fourth resolution*

The registered office of the Corporation is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Banca Profilo S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège statutaire à Corso Italia 73, Milano, Italie représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 07 avril 2008,
- 2) Strategy Invest S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège statutaire à 89, Via Milano, Brescia, Italie représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 04 avril 2008,
- 3) Gennaker S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège statutaire à 73, Côte d'Eich, Luxembourg-ville, Luxembourg représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 08 avril 2008,
- 4) Flandria Participations Financières S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège statutaire à avenue Louise, 149, Bruxelles, Belgique représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 02 avril 2008,
- 5) Indigo Investment Views B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Strawinskyalaan 3105, Atrium 7th Floor 1077 ZX Amsterdam, représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 1<sup>er</sup> avril 2008,
- 6) Teate Finance S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège statutaire à Luxembourg - ville, Luxembourg, représenté par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 08 avril 2008,
- 7) GAP S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège statutaire à Milano, Italie,

représenté par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 14 avril 2008,  
8) Poker S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège statutaire à Luxembourg - ville, Luxembourg, représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 08 avril 2008,  
9) Kalymnia S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège statutaire à Luxembourg - ville, Luxembourg, représentée par Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 08 avril 2008,

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination "Spinnaker Venture S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt-et-un ci-après.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de "Spinnaker II Investment Fund SIF", un fonds commun de placement établi conformément à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (le "SIF") et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce SIF.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du SIF. Elle pourra, pour compte du SIF, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du SIF et des propriétaires de parts du SIF tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du SIF, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Un transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Un actionnaire pourrait transférer tout ou partie de ses actions (l'"Actionnaire Cédant") à des tierces personnes à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires (les "Actionnaires Cessionnaires") dans la proportion des actions détenues par chacun par rapport au nombre total des actions en circulation (moins les actions offertes en transfert) à un prix par action égal au prix proposé par un acheteur potentiel tel qu'indiqué par l'Actionnaire Cédant, divisé par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert, "Actions Offertes"), et que cette offre n'ait pas été acceptée par les Actionnaires Cessionnaires endéans les 60 (soixante) jours civils consécutifs à la proposition écrite de l'Actionnaire Cédant (la "Période de Prémption").

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs des Actionnaires Cessionnaires n'entendent pas exercer leurs droits de prémption, les autres Actionnaires Cessionnaires pourront alors de cette manière augmenter proportionnellement leurs propres droits de prémption.

Si tout ou partie des Actions Offertes ne sont pas achetées par les Actionnaires Cessionnaires, l'Actionnaire Cédant pourra transférer ses actions (ou une partie de ses actions) à un acheteur potentiel lui indiqué, avec l'accord préalable écrit du conseil d'administration (le "Droit d'Approbatation") endéans les 15 (quinze) jours bancaires ouvrables de l'expi-

ration de la période de préemption (la "Période d'Approbation"). Dans l'hypothèse d'un refus du conseil d'administration, ce dernier devra indiquer à l'Actionnaire Cédant, endéans la Période d'Approbation, un autre acheteur pour les actions (de l'Actionnaire Cédant), qui devra proposer le même prix que celui offert par l'acheteur potentiel, tel qu'indiqué auparavant par l'Actionnaire Cédant.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées, chaque Actionnaire Cédant aura le droit de transférer tout ou partie de ses actions à des sociétés/entités appartenant au même groupe que l'Actionnaire Cédant.

**Art. 6.** Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'Article vingt-et-un ci-après.

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement convoquée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 12 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant.

Chaque actionnaire peut participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication semblable permettant de s'identifier. Un tel moyen devra répondre à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont diffusées continuellement. Une participation à l'assemblée générale, par ce moyen, est considérée comme une présence en personne à cette assemblée.

Les actionnaires peuvent voter en utilisant les formulaires de votes qui seront envoyés par la Société avant l'assemblée.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés, qui, pour éviter toute confusion, n'incluent pas l'abstention, ni le vote nul ou le vote blanc.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le réviseur d'entreprises agréé, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publié conformément à la loi. Elles peuvent l'être également sur demande d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10% du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette requête sera adressée par lettre recommandée au siège social de la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Si aucune publication n'a été faite, des avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas deux ans (renouvelable), et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs en fonction pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires avec ou sans motif.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les

procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation d'un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité simple un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires, toute autre personne, pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq jours civils avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment, par écrit ou par fax, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, par télécopieur ou par message électronique un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. On considère comme présents à l'assemblée, les membres du conseil d'administration, qui y participent par le biais de conférence téléphonique.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le quorum indiqué ci-avant et les conditions de majorité requises sont d'application, à moins que des règlements internes, adoptés de temps à autre par le conseil d'administration, ne prévoient autrement.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'Article douze ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'Article 60bis-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés, être confiées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres fondés de pouvoir, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. Dans l'hypothèse d'une telle délégation, le conseil d'administration a l'obligation de faire un rapport, chaque année à l'assemblée générale ordinaire, sur le salaire et les commissions accordés au délégué.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans tel autre contrat ou transaction, ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt opposé dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Les termes "intérêt opposé", tels qu'ils sont utilisés à la phrase qui précède, ne s'appliqueront pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le dépositaire du SIF ou de toute filiale du Fonds, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute graves ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôts ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en fonction pourra(ont) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 18.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'Article cinq des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1) Banca Profilo S.p.A., préqualifiée . . . . .	12,375
2) Strategy Invest S.r.l., préqualifiée . . . . .	12,625
3) Gennaker S.A., préqualifiée . . . . .	25
4) Flandria Participations Financières S.A., préqualifiée . . . . .	25

5) Indigo Investment Views B.V., préqualifiée . . . . .	25
6) Teate Finance S.A., préqualifiée . . . . .	6,25
7) GAP S.r.l., préqualifiée . . . . .	6,25
8) Poker S.A., préqualifiée . . . . .	6,25
9) Kalymnia S.A., préqualifiée . . . . .	6,25
Total . . . . .	125,-

Les actions ont toutes été libérées entièrement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent à approximativement EUR 3.000.-

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article vingt-six de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés s ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes sus-indiquées représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période de deux ans:

##### *Président:*

Renzo Cenciarini  
Président, Cenciarini & Co., Muzzano, Suisse  
Né à Muzzano le 28 juillet 1948  
Via al Ronco 11, CH-6933 Muzzano

##### *Membres:*

Arnaldo Grimaldi  
Vice-Président  
Né à Napoli (Italie), le 15 février 1962  
Via Arena 22, Milano, Italie  
Giuliano Mari  
Directeur  
Né à Terracina (Italie), le 21 juin 1945  
Via Ernesto Basile 43H, Roma, Italie  
Anouche J. Karaman  
Directrice  
Née à Genève (Suisse) le 24 juillet 1961  
24, rue Hélène Boucher, F-74100 Ville-la-Grand  
Sandrine Jordan  
Directrice  
Née à Lausanne (Suisse) le 13 novembre 1969  
Grands-Champs 18, CH-1275 Chésereux

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a élu comme réviseurs d'entreprises agréé:

Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg B 47.771).

#### *Troisième résolution*

La durée du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année fiscale 2009.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social de la Société a été fixé au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. KASS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16166. — Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008055955/242/619.

(080062292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Spring Financial Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.901.

Le bilan au 31.12. 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008055268/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06451. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Vina Les Thermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 3, rue Dr. Jean Théodore Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 84.126.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

SOFINTER S.A.

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055313/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06974. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Sofiag S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.304.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008055269/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06447. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**F.A.M. Personal Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.628.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour F.A.M. Personal Fund

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008055276/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07531. - Reçu 116,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Private Jets Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 20, rue de Pleitrangle.

R.C.S. Luxembourg B 138.007.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le neuf avril;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre HILBERT, Ingénieur diplômé en aéronautique, né à Luxembourg, le 26 mai 1971, demeurant au 20, rue de Pleitrangle, L-5333 Moutfort.

ici représenté par:

Monsieur Pierre KEMMER, employé privé, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967, demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell;

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 2 avril 2008;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PRIVATE JETS LUXEMBOURG S.A.»

Le siège social est établi à Moutfort.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, la location et/ou l'acquisition d'avions, avec ou sans équipage, en pleine propriété et/ou en crédit/bail en vue du transport public ou à titre privé de passagers et de marchandises dans le cadre de vols non réguliers dans le monde entier, tels que vols charters, vols à la demande, vols sanitaires, avions taxis, excursions aériennes par tous moyens aériens.

Elle peut acheter et vendre, opérer, prendre ou donner en location des hélicoptères et aéronefs pour son propre compte et pour le compte d'autrui. Elle a également pour objet la mise à disposition d'équipages qualifiés.

A ces fins la Société peut acquérir tout équipement, appareils, bien immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que prendre en charge tous services financiers y relatifs. La société peut en outre accomplir tous services et travaux en gestion liés à l'exploitation d'aéronefs au sol relatifs à l'assistance à ses propres aéronefs et celle dont la société a l'usage et sur lesquels elle exerce un contrôle et sur ceux appartenants à des tiers, y compris mais non limitativement les opérations de chargement et déchargement de marchandises pour le compte de la société et pour compte de tiers. La

société peut aussi faire le commerce en gros et au détail de pièces détachées, à distribution et la représentation de marques et fabricants de pièces pour l'aéronautique. Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un administrateur.

L'administrateur est nommé pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; il est rééligible et toujours révocable.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 mai 2009 à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

### Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
Monsieur Jean-Pierre HILBERT, Ingénieur diplômé en aéronautique, trois cent dix actions . . . . .	310
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Jean-Pierre HILBERT, Ingénieur diplômé en aéronautique, né à Luxembourg, le 26 mai 1971, demeurant au 20, rue de Pleitrang, L-5333 Moutfort

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUOTRUST, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86,381, une société avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- 4) Les mandats de l'administrateur et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

- 5) L'adresse de la société est fixée au 20, rue de Pleitrang, L-5333 Moutfort.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kemmer, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 14 avril 2008, Relation: EAC/2008/4957. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 avril 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008056087/209/133.

(080062248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

### **J & S Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.379.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 399 du 11 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J & S Group S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008055277/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06544. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Webstar Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 82.942.

Constituée en date du 9 juillet 2001 par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 25 du 5 janvier 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 370 du 14 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEBSTAR FINANCIAL S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008055278/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06562. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Falck Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 39.554.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 1992, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 328 du 31 juillet 1992 et modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 205 du 25 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Falck Energy S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008055279/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06557. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Winchester JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 121.104.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1<sup>er</sup> février 2008*

L'associé de Winchester JV S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick en tant que Gérant catégorie A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Phil Williams en tant que Gérant catégorie A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérante A de la société, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008055289/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

### **HH Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.035.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1<sup>er</sup> février 2008*

L'associé de HH Luxembourg 2 S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Corinne Muller, née le 15 octobre 1976 à Seoul, Corée du Sud, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérante B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008055290/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

### **Sub Albion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.765.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 4 décembre 2007*

Les associés de Sub Albion S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars, 1964 à Petange, Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008055291/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

### **Sub Albion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.765.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> mars 2008*

Les associés de Sub Albion S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mark Weeden, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;

- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, ayant pour adresse professionnelle 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008055292/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05440C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**EB8 Mixer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.058.

—  
*Extrait des Résolutions des Associés du 25 février 2008*

Les associés de EB8 Mixer S.à.r.l (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

- d'accepter la démission de Marc Torbick né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

- de nommer Claudine Schinker, né le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérante de la société avec effet immédiat.

- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pierre-Aloïs Nullans.

Référence de publication: 2008055293/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Peinture Lacour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 217, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 80.492.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

SOFINTER S.A.

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055316/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06980. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**O2C Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.782.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 2451 du 30 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour O2C Group S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008055301/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06546. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Spacecode (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.943.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055303/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02347. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Netdesign S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 102.196.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055307/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Fintex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 60.671.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008055341/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07452. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Fine Soft Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 106.306.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055308/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Retondo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 52.285.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 9 mai 2007*

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement, rétroactivement à effet du 15 mai 2006, des mandats d'administrateur de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire L-1528 LUXEMBOURG pour une nouvelle période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2006.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement, rétroactivement à effet du 15 mai 2006, du mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., demeurant 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg pour une nouvelle période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007 statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*RETONDO S.A., Société Anonyme*

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008055325/45/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**EURX EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.028.

—  
Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 2 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055333/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Pagilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II / Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 58.262.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055311/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Eurolizenz SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.058.

En date du 21 mars 2007 l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Jean Thyssen de son mandat d'administrateur et de Chapman Consulting INC de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, Mademoiselle Tanja Weins, employée privée, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 25, route des 3 Cantons, a été nommée administrateur et Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch, a été nommée commissaire.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurolizenz SA

Signature

Référence de publication: 2008055327/255/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Société Financière Bellerive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055318/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07435. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Hispacan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055320/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07125. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Riviera Invest und Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055326/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07120. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**F.A.M. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.491.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FAM Fund*

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055332/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07518. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**First Call and Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 101.629.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir noter que je dénonce le siège social de la Sté FIRST CALL and Cie à l'adresse du 77, rue Principale - L- 8365 Hagen, ceci avec effet au 15 avril 2008.

Hagen, le 8 avril 2008.

Achille Lecacheur.

Référence de publication: 2008055379/5181/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08473. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**W & W Asset Management AG, Luxemburg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.222.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 11 juillet 2007 a décidé de prendre note de la démission de Monsieur Karl-Georg SCHUSKA, en tant qu'administrateur de la société W & W ASSET MANAGEMENT AG, LUXEMBURG avec effet au 31 juillet 2007.

*Pour W&W ASSET MANAGEMENT AG, LUXEMBURG, Aktiengesellschaft*

*RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2008055378/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Généralpart, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.958.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GENERALPART

Fortis Banque Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008055334/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07526. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**EURX AAB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.998.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 9 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055335/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Impax Participations 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.007.

In the year two thousand and eight on the twenty seventh of March.

Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette, acting in replacement of her colleague Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), who will keep the original of this deed.

There appears:

Impax New Energy Investors S.C.A., a partnership limited by shares, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.337, here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, by virtue of a proxy established on March 20, 2008. The said proxy, initialed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Impax Participations 1 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 123.007, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of December 18, 2006, published in the Mémorial C n° 205 of February 19, 2007, which bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) divided into six hundred (600) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three million eight hundred sixty-four thousand Euro (€ 3,864,000.-) to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) to three million eight hundred seventy-nine thousand Euro (€ 3,879,000.-) by creation and issue of one hundred fifty-four

thousand five hundred sixty (154,560) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, acting by virtue of the prenamed proxy annexed, resolves to subscribe for the one hundred fifty-four thousand five hundred sixty (154,560) New Shares, in the total nominal value of three million eight hundred sixty-four thousand Euro (€ 3,864,000.-), and fully pays them up by contribution in kind in the amount of three million eight hundred sixty-four thousand Euro (€ 3,864,000.-) consisting in the conversion of (i) a receivable in the amount of three million three hundred sixty thousand Euro (€ 3,360,000.-) representing one hundred thirty-four thousand four hundred (134,400) convertible bonds held by Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, towards the Company by virtue of a subscription agreement executed on December 18, 2006, between Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, and the Company, whereby the Company issued and Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, subscribed for one hundred thirty-four thousand four hundred (134,400) convertible bonds having an aggregate amount of three million three hundred sixty thousand Euro (€ 3,360,000.-), which bonds are convertible each as per the conversion rate of one (1) convertible bond for one (1) share, and (ii) a receivable in the amount of five hundred four thousand Euro (€ 504,000.-) representing twenty thousand one hundred sixty (20,160) convertible bonds held by Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, towards the Company by virtue of a subscription agreement executed on March 17th, 2008, between Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, and the Company, whereby the Company issued and Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, subscribed for twenty thousand one hundred sixty (20,160) convertible bonds for an aggregate amount of five hundred four thousand Euro (€ 504,000.-), which bonds are convertible each as per the conversion rate of one (1) convertible bond for one (1) share.

Proof of the existence and value of such receivables has been given by the presentation of a copy of the bonds subscription agreements.

IV. The sole shareholder resolves to authorize the repurchase by the Company of one hundred fifty-four thousand five hundred sixty (154,560) of its own shares in view of their cancellation and to authorize the managers of the Company to operate the repurchase and to determine the repurchase price. Whereupon a share sale and purchase agreement has been executed between Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed (as Seller) and the Company (as Purchaser) subsequent to which agreement the shares of the Company are held by:

Impax New Energy Investors S.C.A.: .....	600
Impax Participations 1 S.a r.l.: .....	154,560
Total: .....	155, 160

V. Thereupon intervened the Company, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy established on March 27, 2008. The said proxy, initialed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

VI. The shareholders resolve to decrease the Company's share capital to the extent of three million eight hundred sixty-four thousand Euro (€ 3,864,000.-) to reduce it from its present amount of three million eight hundred seventy-nine thousand Euro (€ 3,879,000.-) to fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) by cancellation of one hundred fifty-four thousand five hundred sixty (154,560) shares which are owned by the Company as own shares.

VII. Pursuant to the above decisions, article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each."

VIII. Further to this cancellation of shares, all six hundred (600) shares are held by the Company's sole shareholder Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at twenty-three thousand Euro (€ 23,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire de la présent minute.

A comparu:

Impax New Energy Investors S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.337,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette,

en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Impax Participations 1 S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.007, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, n° 205 en date du 19 février 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euros (€ 15.000,-) divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions huit cent soixante-quatre mille Euros (€ 3.864.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (€ 15.000,-) à trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille Euros (€ 3.879.000,-) par la création et l'émission de cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante (154.560) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

#### Souscription-Libération

Impax New Energy Investors S.C.A., précitée, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la prédite procuration annexée déclare souscrire aux cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante (154.560) Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale de trois millions huit cent soixante-quatre mille Euros (€ 3.864.000,-) et les libérer intégralement par apport en nature d'un montant de trois millions huit cent soixante-quatre mille Euros (€ 3.864.000,-) consistant en la conversion (i) d'une créance d'un montant de trois millions trois cent soixante mille Euros (€ 3.360.000,-), représentant cent trente-quatre mille quatre cents (134.400) obligations convertibles détenues par Impax New Energy Investors S.C.A., précitée, envers la Société en vertu d'un contrat de souscription exécuté le 18 décembre 2006, entre Impax New Energy Investors S.C.A., précitée, et la Société, en vertu duquel la Société a émis et Impax New Energy Investors S.C.A., précitée, a souscrit cent trente-quatre mille quatre cents (134.400) obligations convertibles pour un montant total de trois millions trois cent soixante mille Euros (€ 3.360.000,-), lesquelles obligations sont convertibles chacune pour un taux de conversion d'une (1) obligation convertible pour une (1) part sociale, et (ii) d'une créance d'un montant de cinq cent quatre mille Euros (€ 504.000,-) représentant vingt mille cent soixante (20.160) obligations convertibles détenues par Impax New Energy Investors S.C.A., précitée, envers la Société en vertu d'un contrat de souscription d'obligations convertibles exécuté le 17 mars 2008, entre Impax New Energy Investors S.C.A., précitée, et la Société, en vertu duquel la Société a émis et Impax New Energy Investors S.C.A., précitée, a souscrit vingt mille cent soixante (20.160) obligations convertibles pour un montant total de cinq cent quatre mille Euros (€ 504.000,-), lesquelles obligations sont convertibles chacune pour un taux de conversion d'une (1) obligation convertible pour une (1) part sociale.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été donnée moyennant la présentation des copies des contrats de souscription d'obligations convertibles.

IV. L'associé unique décide d'autoriser le rachat par la Société de cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante (154.560) de ses propres parts sociales en vue de leur annulation et d'autoriser les gérants de la société d'opérer le rachat et de déterminer le prix de rachat. Sur lequel un contrat de vente et d'achat de parts sociales a été conclu entre Impax New Energy Investors S.C.A, sus-nommée (comme Vendeur) et la Société (comme Acquéreur), contrat suite auquel les parts sociales de la Société sont détenues comme il suit:

Impax New Energy Investors S.C.A.: .....	600
Impax Participations 1 S.à r.l.: .....	154,560
Total: .....	155, 160

V. Intervient alors aux présentes la Société, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, susnommée, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

VI. Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent soixante-quatre mille Euros (€ 3.864.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de trois millions huit cent soixante-dix-neuf mille Euros (€ 3.879.000,-) à quinze mille Euros (€ 15.000,-) par annulation de cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante (154.560) parts sociales détenues par la Société comme parts sociales propres.

VII. Suite aux décisions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Euros (€ 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.»

VIII. Suite à cette annulation de parts sociales, l'intégralité des six cents (600) parts sociales est détenue par l'associé unique Impax New Energy Investors S.C.A., précitée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois milles Euros (€ 23.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte,

Signé: Conde, Biel.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2008. Relation: EAC/2008/4372. - Reçu dix-neuf mille trois cent vingt euros (3.864.000,- à 0,5% = 19.320,-).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008055494/219/175.

(080060983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

#### **Oscars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 127.183.

#### *Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2008*

En application de l'article 51 LSC, le Conseil décide de coopter Monsieur Manuel Pallage, informaticien, demeurant au 11 A, rue Lambert Delava, B-4530 Villers-le-Bouillet, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier Beaujean démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Mazars

*Commissaire aux comptes*

Signature

Référence de publication: 2008055372/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03688. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Fortis Lux Prime Pension A Sepcav, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.490.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
*Fortis Lux Prime Pension A Sepcav*  
Fortis Banque Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008055336/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07524. - Reçu 78,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080060885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**First Call and Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 77, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 101.629.

A l'attention de l'Actionnariat

Par ailleurs, veuillez noter également qu'en parallèle, je démissionne à la même date de mon poste de gérant.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Achille Lecacheur.

Référence de publication: 2008055380/5181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08472. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Sat-Way, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 125.920.

Suite aux lettres recommandées en date du 14 avril 2008, il a été décidé que:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat;
2. La Convention de domiciliation en date du 14 mai 2007 est résiliée avec effet immédiat;
3. Le commissaire PKF ABAX AUDIT, nommé en date du 22 février 2007, démissionne de ses fonctions au sein de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

*Pour la société*  
PKF Weber & Bontemps S.à.r.l.  
*Experts comptable et fiscaux*  
Réviseur d'entreprises  
Signatures

Référence de publication: 2008055558/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08031. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Lux-Minerals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 91.790.

La nouvelle adresse de la société est:

LUX-MINERALS S.A., Am Hock, 2, 9991 WEISWAMPACH, LUXEMBOURG.

MEYER Annette  
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008055569/8913/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08429. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

### **Tidual International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.964.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société GRANDBRIDGE CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 15 avril 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TIDUAL INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 avril à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

*Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2008, Relation GRE/2008/1810. - Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50 %: 155,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008055524/231/153.

(080061215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**LBREP III Bogtodorska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 133.183.

—  
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société LBREP III Europe Holdings S.à r.l. a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et les gérants de catégorie A, Messieurs Benoit Bauduin et Michael Denny, ont changé leur domicile professionnel au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En date du 24 janvier 2008, LBREP III Europe Holdings S.à r.l. a changé sa dénomination en LBREP III Europe S.à r.l., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Bogtodorska S.à r.l.

Benoit Bauduin / Michael Tsoulies

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2008055417/8224/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Assenagon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 127.480.

—  
*Beschluss des Verwaltungsrats im Umlaufverfahren vom 28. März 2008*

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt in Anwendung des Art. 8 letzter Absatz der Satzung der Assenagon S.A. (die "Gesellschaft") einstimmig Folgendes:

Per 01.04.2008 wird die Assenagon S.A. von der

8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

in die

15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

umziehen.

Alle betroffenen Fachbereiche sind angehalten, die erforderlichen Schritte insbesondere Amtsanzeigen und Publikationen einzuleiten.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Luxembourg, den 28. März 2008.

Hans Günther Bonk / Prof. Dr. Ralf Korn / Vassilios Pappas.

Référence de publication: 2008055570/8911/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08373. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Leeward Investment Company 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 138.064.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Leeward Ventures SICAR S.C.A.", a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.935,

represented by Mrs Muriel BOURGEOIS, chargée de commercialisation en biens et services industriels, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of "Leeward Investment Company 2".

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at fifty thousand euro (EUR 50.000.-) represented by two thousand (2.000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

All the two thousand (2.000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "Leeward Ventures SICAR S.C.A.", previously named.

The amount of fifty thousand euro (EUR 50.000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

58026

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euros.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2008:

- Mr Peter VANDERBRUGGEN, company director, residing at 110, Wall Str., 11th Floor, NY 10005 New York, United States, as manager of category A

- Mr Manuel HACK, maître ès sciences économiques, residing at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category B

- Mrs Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, residing at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category B

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Leeward Ventures SICAR S.C.A.», une société en commandite par actions ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, R:C.S. Luxembourg B 110.935,

représentée par Madame Muriel BOURGEOIS, chargée de commercialisation en biens et services industriels, demeurant à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «Leeward Investment Company 2».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Evénements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Toutes les deux mille (2.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "Leeward Ventures SICAR S.C.A.", mentionnée ci-dessus.

La somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2008:

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, directeur d'entreprises, demeurant au 110, Wall Str., 11th Floor, NY 10005 New York, Etats-Unis, gérant de catégorie A.

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, demeurant au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie B.

- Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. BOURGEOIS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 avril 2008, Relation: EAC/2008/5323. — Reçu deux cent cinquante Euros (50.000.- à 0,5 % = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008056977/239/411.

(080063424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Loizelle SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

L'an deux mille huit, le trois avril

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Fabienne CALLOT, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter;

agissant en substitution de Madame Nathalie RHEM, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter et en vertu d'une procuration conférée en conformité avec les résolutions du conseil d'administration tenu le 12 mars 2008 de la société LOIZELLE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.808 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 500 du 27 février 2008.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante représentée comme dit ci-avant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5, alinéa 2, des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans sa réunion du 12 mars 2008, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par la création de quatorze mille six cent quatre-vingt-dix (14.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces quatorze mille six cent quatre-vingt-dix (14.690) nouvelles actions par l'actionnaire unique la société savoir la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT SA (CE-PI), avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, RCS B 37.300, moyennant une contribution en espèces de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription daté du 12 mars 2008.

La somme de un million quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.469.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à la somme de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) de sorte que les alinéas 1<sup>er</sup> et 2 de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéas 1<sup>er</sup> et 2).** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille (EUR 1.500.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

#### *Déclaration - frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire de la comparante ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rhem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2008. LAC / 2008 / 15127. — Reçu à 0,50: sept mille trois cent quarante cinq euros ( € 7345.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055931/202/64.

(080061994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

### **Fortis Bank Reinsurance S.A. en abrégé FB Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 mars 2008*

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2007 de Madame Hilde DUSON demeurant professionnellement au 3, Montagne du Parc 1000 Bruxelles (Belgique) à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Martijn WISSELS démissionnaire.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide

- de reconduire pour une durée d'un an les mandats de Madame Hilde DUSON, de messieurs Alfons KIRCHEN, Henri CRISPIELS et Lambert SCHROEDER en qualité d'Administrateurs de la société;

- d'accepter la démission de Martijn WISSELS du poste d'Administrateur à partir du 9 octobre 2007 et de ratifier la cooptation par le Conseil d'Administration de Madame Hilde DUSON, demeurant professionnellement au 3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles à la fonction d'administrateur de la société.

- de reconduire pour un an le mandat du réviseur d'entreprises KPMG - Audit à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

*Pour la société FB Re S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055366/682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

### **Florens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.005.

La société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL, signifie sa décision de démissionner de son mandat de commissaire aux comptes de la société FLORENS SA, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 104.005, avec effet immédiat.

Strassen, le 6 février 2008.

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL

Signature

Référence de publication: 2008055357/553/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

### **Anerma Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.610.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 avril 2008*

1) Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été reconduit dans ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2) Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3) Madame Christine SCHWEITZER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 18/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ANERMA HOLDING S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055410/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---